



DÉCISION N° 2025-379

**DÉCISION ARRÊTANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES**

- VU** Le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 13° et L.6143-4,
- VU** L'avis du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Rennes en sa séance du 11 décembre 2025,
- VU** La concertation du Directoire réalisée en sa séance du 20 novembre 2025,
- VU** L'avis de la Commission Médicale d'Établissement rendu le 9 septembre 2025,
- VU** L'avis du Comité Social d'Établissement rendu le 19 juin 2025,
- VU** L'information de la Commission des Usagers réalisée le 15 septembre 2025,
- VU** L'information de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques réalisée le 6 novembre 2025,

ARTICLE 1 : La directrice générale arrête le règlement intérieur du Centre Hospitalier Universitaire de Rennes tel qu'annexé à la présente.

ARTICLE 2 : Cette décision est exécutoire de plein droit dès sa réception par la directrice générale de l'Agence régionale de santé de Bretagne.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée sur le site intranet et le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Rennes et peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication :

- Par un recours gracieux, exercé auprès de la Directrice générale du CHU,
- Par un recours contentieux, exercé auprès du Tribunal administratif de Rennes.

Fait à Rennes, le 17 Décembre 2025

La Directrice Générale
Virginie Valentin



Transmission :

Mme la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne